

## Résumé de l'Arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national de la formation dispensée au sein des masters MEEF préparant aux métiers du professorat des premier et second degrés et de l'éducation.

Le master MEEF organisé par les INSPE dispense une formation universitaire professionnalisaante fondée sur des enseignements articulant théorie et pratique autour d'expériences en milieu professionnel.

*Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 28 mai 2019 ces dispositions s'appliquent de plein droit au plus tard le 1er septembre 2020.*

Les formations dispensées s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national de master, notamment par l'adossement à la recherche.

La formation initiale est articulée sur les 4 semestres du cursus de master et permet d'acquérir, de manière progressive et intégrée, un haut niveau de connaissances et de compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées aux contextes d'exercice du métier.

Quatre mentions permettent de préparer au master MEEF :

- MEEF premier degré (PE)
- MEEF second degré (professeurs lycées-collèges)
- MEEF encadrement éducatif (CPE)
- MEEF pratiques et ingénierie de la formation.

Pour chaque mention, l'offre de formation est organisée sous la forme de **parcours**. Les parcours de formation sont proposés par les établissements publics d'enseignement supérieur dans le cadre de la procédure d'accréditation. Ils sont organisés en **unités d'enseignement** proposant des temps de formation et des progressions pédagogiques adaptés aux besoins des étudiants en conformité avec les objectifs du référentiel de formation. Le cursus prévoit, à l'issue des deux premiers semestres, la mise en place de passerelles entre différents parcours afin de faciliter l'orientation ou la réorientation des étudiants.

**Le contenu du master MEEF**, dans les trois premières mentions, est défini à partir du **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 1er juillet 2013**.

La formation assure :

- la maîtrise des programmes d'enseignement ;
- la connaissance et la capacité à transmettre les valeurs de la République ;
- la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires.

La formation en master MEEF s'insère dans un continuum de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation :

- en amont du master, la formation peut être initiée au sein de la licence et des modalités de formation en alternance permettant l'acquisition des attendus à l'entrée en master MEEF ;
- après la nomination comme fonctionnaire stagiaire à la suite de la réussite au concours, un dispositif de formation tenant compte du parcours des stagiaires est organisé ;
- après la titularisation, des dispositifs de formation visant la consolidation des compétences professionnelles sont proposés durant les 3 premières années d'exercice.

Organisée par les INSPE, la formation est définie et assurée par des équipes pédagogiques pluricatégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles associant des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, affectés à l'INSPE ou dans d'autres composantes universitaires, des personnels de l'éducation nationale, d'associations agréées partenaires de l'école et de professionnels du champ de l'éducation et de la formation. Ces équipes relèvent des différentes composantes des établissements d'enseignement supérieur associés à l'INSPE. Elles sont constituées, pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement, de professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en EPLE ou en école, en privilégiant les PEMF ou les professeurs formateurs académiques.

**Les concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés et de CPE sont organisés au cours du dernier semestre de master 2.**

La formation s'appuie sur une activité **d'initiation à la recherche**, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la **démarche scientifique**. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

La formation intègre un enseignement visant **la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits européens. **Ces crédits ne peuvent pas être obtenus par compensation**. Cette formation peut également intégrer, dans le cadre de programmes d'échanges, **la mobilité internationale, en particulier pour la préparation au professorat de langues étrangères**.

La formation peut donner lieu à la délivrance du **certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger**. Ce certificat s'appuie sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

La formation prend en compte **les outils numériques** et leurs contextes d'usage. Les étudiants sont formés à **l'usage pédagogique des outils et ressources numériques**. La formation intègre leur mise en œuvre et assure l'acquisition des compétences figurant dans le **cadre de référence des compétences numériques**. La maîtrise de ces compétences est attestée par une certification.

La formation porte à un haut niveau l'exigence pédagogique :

- par la mise en œuvre de **méthodes pédagogiques** adaptées aux besoins des étudiants ;
- elle favorise l'expérimentation des approches plurielles en matière **de travail avec les élèves**.

**Le master MEEF** intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes **d'alternance** donnant lieu à un contrat de travail et des temps **d'analyses de pratiques** en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation. Les écoles, les établissements scolaires et les structures d'éducation et de formation qui accueillent les étudiants sont des lieux de formation leur permettant d'ancrer leur formation dans des pratiques professionnelles.

Les stages et périodes d'alternance donnant lieu à un contrat de travail contribuent à la formation et permettent une entrée progressive dans ces métiers.

Ils donnent lieu à un **temps de préparation, une phase d'accompagnement par le ou les tuteurs** et une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

Des stages de découverte de l'ensemble des métiers s'intègrent dans l'offre de préprofessionnalisation proposée **en licence** par les établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent se dérouler en école ou en établissement scolaire et s'inscrire dans la découverte de différents niveaux scolaires, pour celles et ceux se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

**Un stage d'une durée de six semaines, effectué en master 1 prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée.**

Au cours du master, la formation peut être organisée **en alternance donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant** et la structure d'accueil. Cette expérience en structure d'accueil porte sur une durée cumulée de **douze semaines**.

**L'étudiant qui effectue son alternance en école ou établissement d'enseignement relevant du MEN est placé en responsabilité.** Cette alternance donne lieu à un contrat de travail d'une durée de 12 mois consécutifs.

Les étudiants concernés bénéficient d'un **tutorat assuré conjointement par un tuteur de la structure d'accueil et un formateur INSPE**. Les tuteurs accompagnent l'étudiant pendant la période d'alternance et participent ainsi à sa formation.

**L'évaluation de cette période de formation** repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE.

Au cours du master, **les étudiants qui ne réalisent pas une alternance avec contrat de travail doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de 18 semaines qui comprend la période de stage de 6 semaines de master 1 (soit 12 semaines)**.

Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré par **un tuteur de la structure d'accueil et un formateur INSPE**. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à sa formation. **L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE**.

Des stages en entreprises sont proposés aux étudiants se destinant notamment à l'enseignement technologique et professionnel.

Dans le cadre du master MEEF, **chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique**. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance.

Le mémoire de master vaut a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel vaut a minima 20 crédits européens. L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs.